



Demande de Permis de Construire



Technopole Bordeaux Montesquieu / 1 allée Jean Rostand / 33650 Martillac

Projets de fermes agrivoltaïques des Hauts Plateaux (Ilot 10)

Commune de Villon
89740

1 / situation du terrain

1/1	plan de situation du terrain	1/150000	PC1
1/2	plan de situation du terrain	1/25000	PC1
1/3	vue aérienne du terrain	1/3500	PC1
1/4	plan parcellaire	1/3000	PC2
1/5	plan masse état initial du site	1/3000	PC2

Édition du 15 octobre 2025



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 100 avenue du Docteur Nacel Pénard / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z

atelier ycau
CARNEIRO Yvette architecte DPLG & urbaniste
100 Avenue du Dr. Nacel Pénard / 33600 Pessac
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes : 07 41 06
SIRET : 502 885 205 00091

Les plans du Permis de Construire sont réalisés uniquement en vue d'une instruction administrative par les services compétents. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'exécution des constructions et aménagements ou se substituer à des plans d'exécution.

DPC

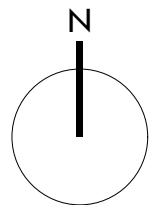
Dossier édité le
15 octobre 2025

Projets de
fermes agrivoltaïques
des Hauts Plateaux
(Ilot 10)

Commune de Villon
89740



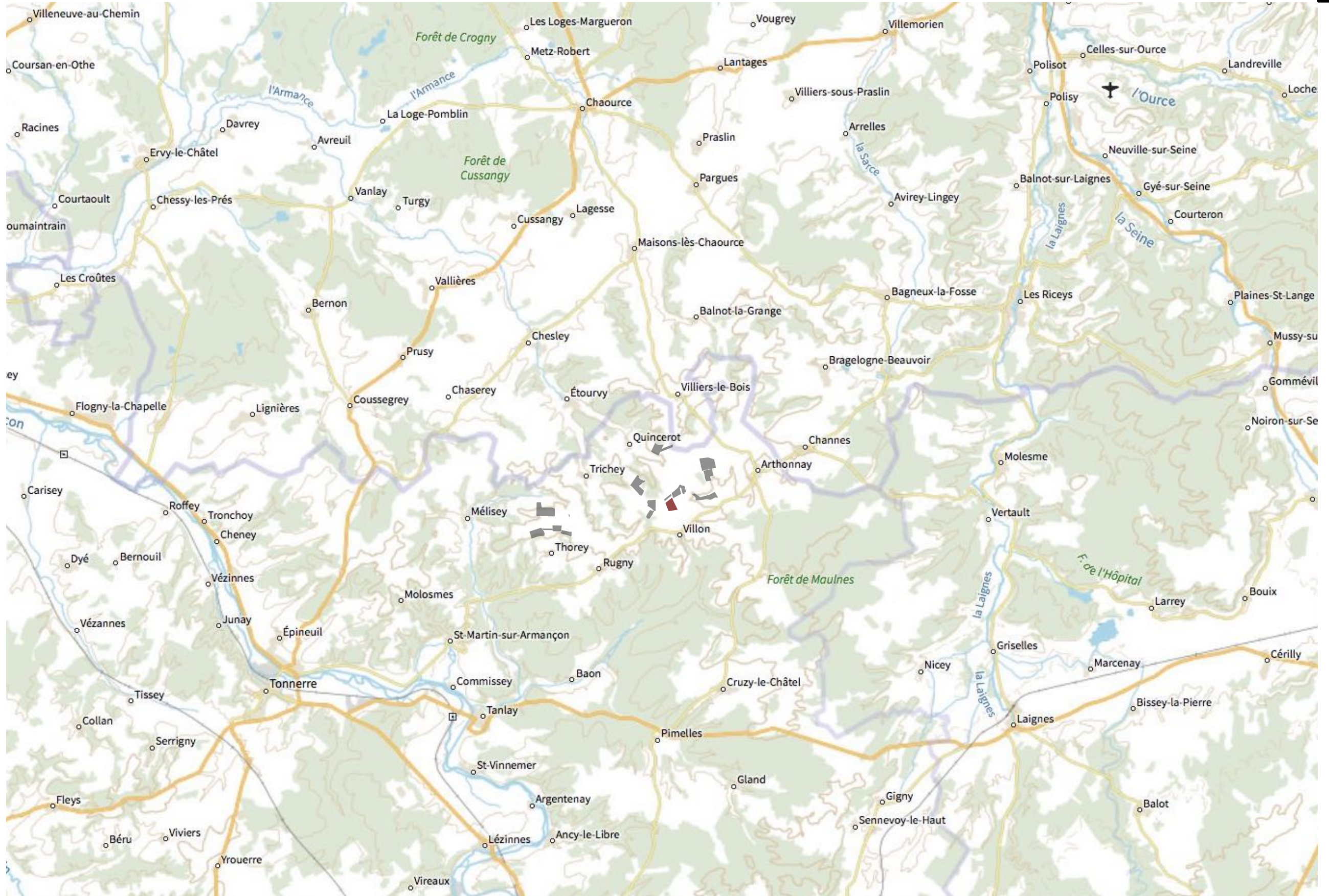
Technopole Bordeaux Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac



zones d'implantation
des projets voisins

zone d'implantation
du projet

0 2 kilomètres
© IGN



PC1

1/1 situation du terrain au 1/150 000

atelier
yc^{au}

Yvette Carneiro, architecte DPLG / 100 avenue du Docteur Nacel Pénard / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z

atelier
yc^{au} | CARNEIRO Yvette architecte DPLG & urbaniste
100 Avenue du Docteur Nacel Pénard / 33600 PESSAC
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes : 07 41 06
SIRET : 502 885 205 00091

Les plans du Permis de Construire sont réalisés uniquement en vue d'une instruction administrative par les services compétents. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'exécution des constructions et aménagements ou se substituer à des plans d'exécution.

DPC

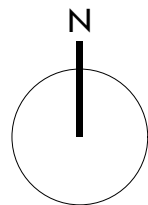
Dossier édité le
15 octobre 2025

Projets de
fermes agrivoltaïques
des Hauts Plateaux
(Ilot 10)

Commune de Villon
89740

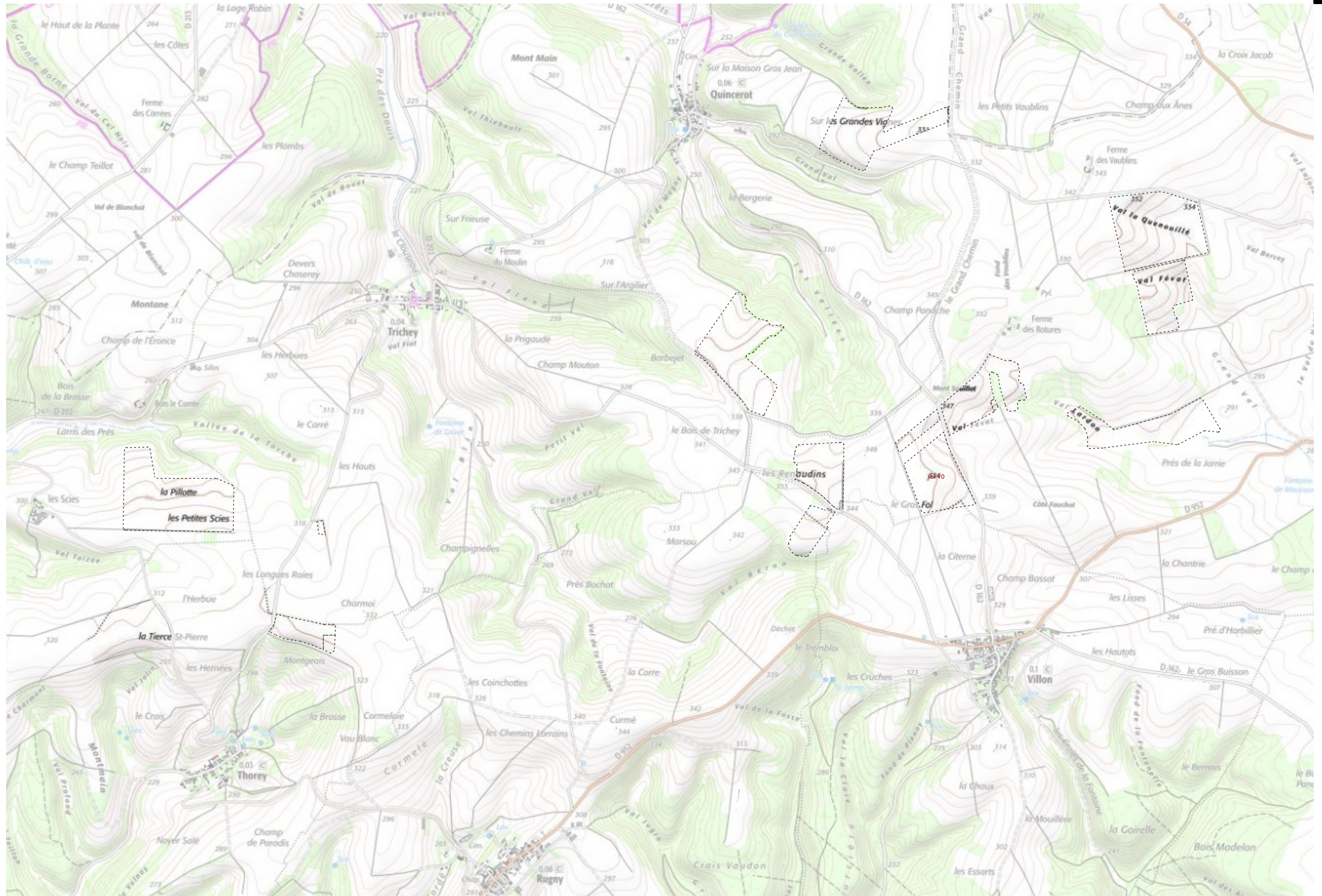


Technopole Bordeaux Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac



--- zones d'implantation
des projets voisins
- - - zone d'implantation
du projet

0 500 mètres



PC1

1/2 situation du terrain au 1/25 000

atelier
yc^{au}

Yvette Carneiro, architecte DPLG / 100 avenue du Docteur Nacel Pénard / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z

atelier
yc^{au} CARNEIRO Yvette architecte DPLG & urbaniste
100 Avenue du Docteur Nacel Pénard - 33600 PESSAC
N° au tableau de l'Ordre des Architectes : 07 41 06
SIRET : 502 895 205 00091

Les plans du Permis de Construire sont réalisés uniquement en vue d'une instruction administrative par les services compétents. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'exécution des constructions et aménagements ou se substituer à des plans d'exécution.

DPC

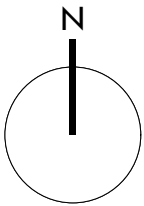
Dossier édité le
15 octobre 2025

Projets de
fermes agrivoltaïques
des Hauts Plateaux
(Ilot 10)

Commune de Villon
89740



Technopole Bordeaux Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac



--- zone d'implantation
du projet



PC1

1/3 vue aérienne du terrain au 1/3500



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 100 avenue du Docteur Nacel Pénard / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z

atelier ycau | CARNEIRO Yvette architecte DPLG & urbaniste
100 Avenue du Dr. Nacel Pénard - 33600 PESSAC
n° du tableau de l'Ordre des Architectes : 07 41 06
SIRET : 502 885 205 00091

DPC

Dossier édité le
15 octobre 2025

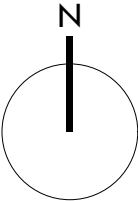
Projets de
fermes agrivoltaïques
des Hauts Plateaux
(Ilot 10)

Commune de Villon
89740



CONTIS 11

Technopole Bordeaux Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac



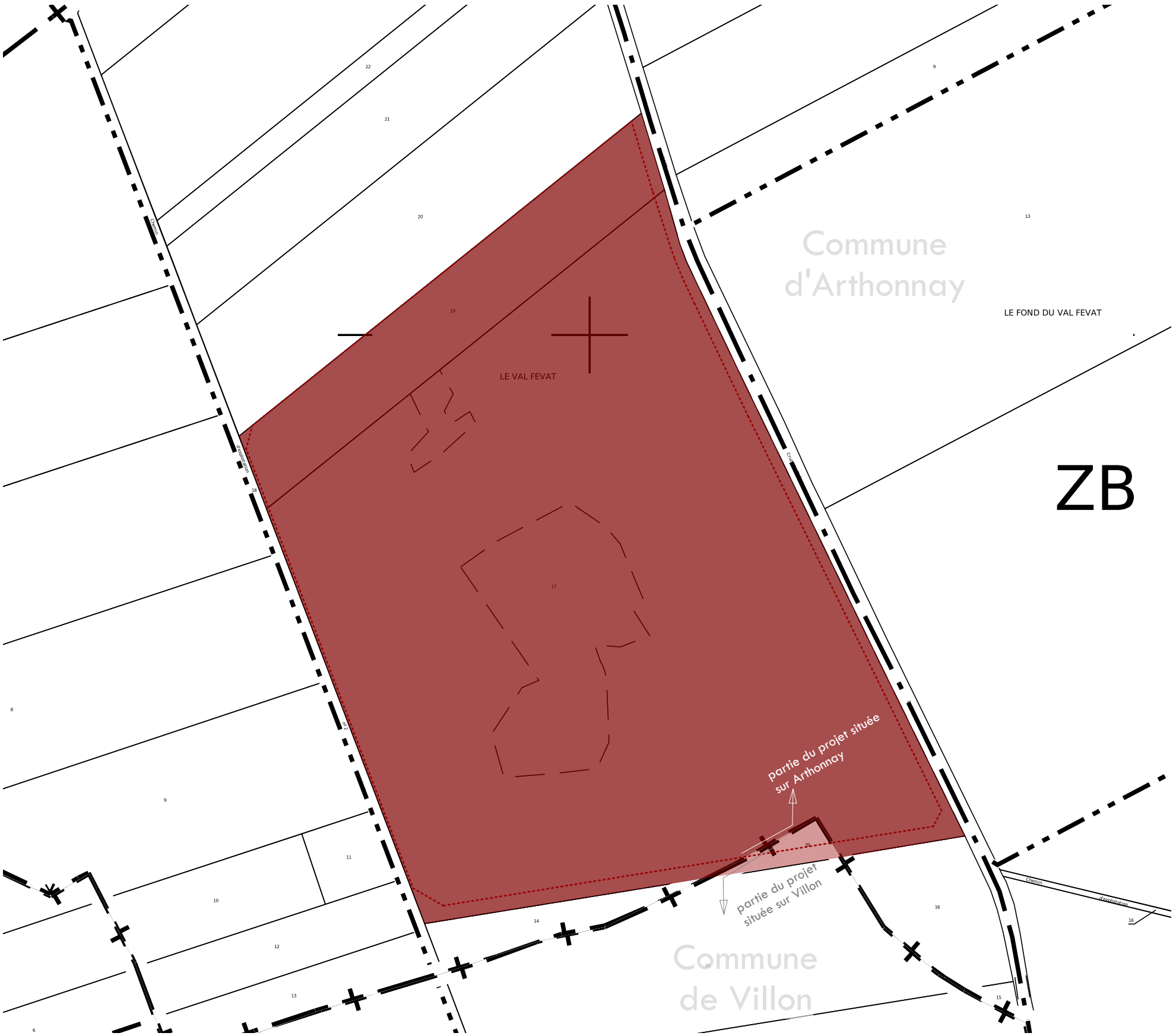
parcels de la zone
d'implantation sur la
commune d'Arthonnay

parcels de la zone
d'implantation sur la
commune de Villon

zone d'implantation
du projet



© cadastre.gouv.fr



Références cadastrales des parcelles
d'implantation du projet global (îlot 10) :

section	numero	surface
ZA	17	128820
ZA	19	16950
ZA	39	1200
surface total		146970

Références cadastrales des parcelles
d'implantation du projet situées sur la commune
d'Arthonnay (îlot 10) :

section	numero	surface
ZA	17	128820
ZA	19	16950
surface total		145770

Références cadastrales de la parcelle
d'implantation du projet situé sir la commune de
Villon (îlot 10) :

section	numero	surface
ZA	39	1200
surface total		1200

DPC

Dossier édité le
15 octobre 2025

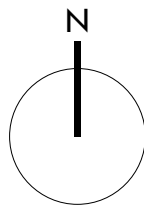
Projets de
fermes agrivoltaïques
des Hauts Plateaux
(Illet 10)

Commune de Villon
89740



CONTIS 11

Technopole Bordeaux Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac



 talus

frame végétale

— courbes de niveau

parcelles

----- zone d'implantation du projet

réseau d'eau

A horizontal scale bar with alternating black and white segments. It is labeled '0' at the left end and '50 mètres' at the right end.

PC2

1/5 plan masse état initial au 1/3000

atelier
ycau
Les plans du Permis

Les plans du Permis de Construire sont réalisés uniquement en vue d'une instruction administrative par les services compétents. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'exécution des constructions et aménagements ou se substituer à des plans d'exécution.

atelier
ycau

CARNEIRO Yvette architecte DPLG & urbaniste
100 Avenue du Dr. Nancel Pénard / 33600 Pessac
n° du tableau de l'ordre des architectes : 07 41 06
SIRET : 502 885 205 00091

Les plans du Permis de Construire sont réalisés uniquement en vue d'une instruction administrative par les services compétents. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'exécution des constructions et aménagements ou se substituer à des plans d'exécution.



Demande de Permis de Construire



Technopole Bordeaux Montesquieu / 1 allée Jean Rostand / 33650 Martillac

Projets de fermes agrivoltaïques des Hauts Plateaux (Ilot 10)

Commune de Villon
89740

2/implantation

2/1 plan masse de la ferme agrivoltaïque	1/2500	PC2
2/2 coupes sur terrain et la ferme agrivoltaïque	1/1300 et 1/1200	PC3
2/3 coupe de détail	1/250	PC3

Édition du 15 octobre 2025



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 100 avenue du Docteur Nacel Pénard / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z

atelier
ycau
CARNEIRO Yvette architecte DPLG & urbaniste
100 Avenue du Dr. Nacel Pénard / 33600 Pessac
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes : 07 41 06
SIRET : 502 885 205 00091

Les plans du Permis de Construire sont réalisés uniquement en vue d'une instruction administrative par les services compétents. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'exécution des constructions et aménagements ou se substituer à des plans d'exécution.

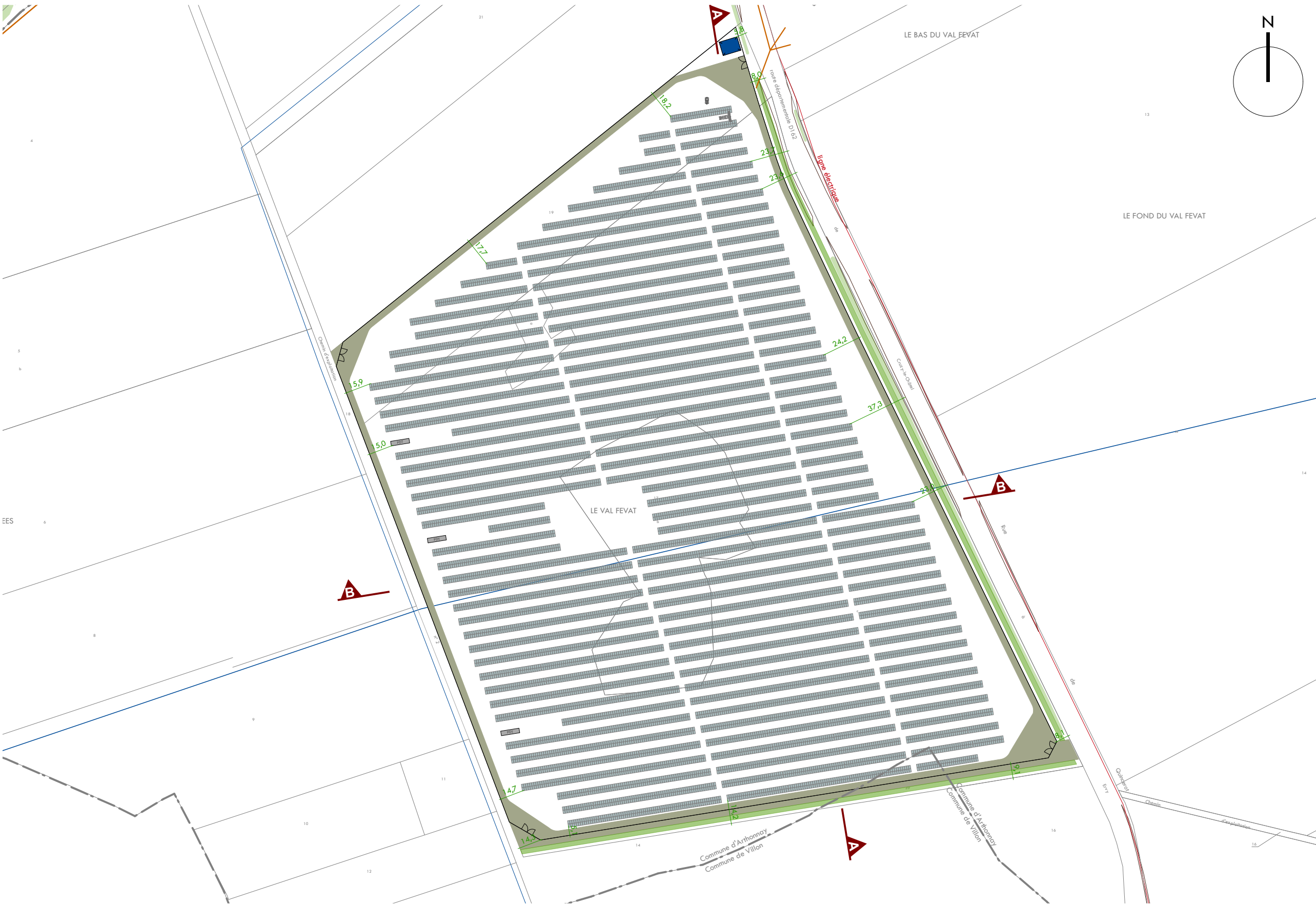


CONTIS 11

Technopole Bordeaux Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac

- talus
- parcelles
- réseau d'eau
- portail d'accès au site
- clôture
- PDT poste de transformation
- table photovoltaïque
- trame végétale
- pistes extérieure et intérieure
- HTA local HTA
- local d'exploitation
- bâche incendie
- raccordement électrique interne

0 50 mètres



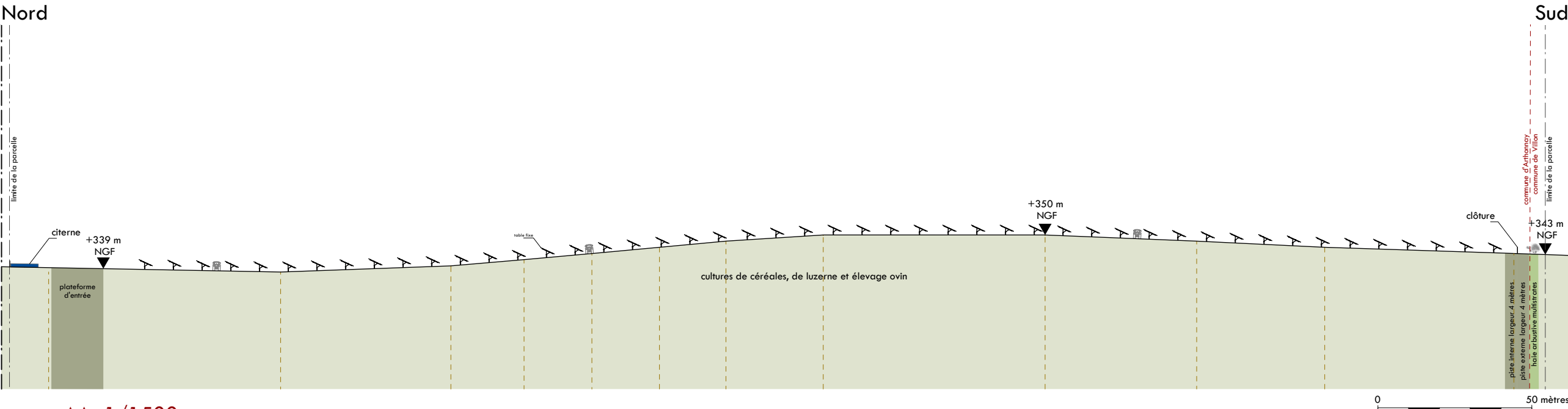
Dossier édité le
15 octobre 2025

Projets de
fermes agrivoltaïques
des Hauts Plateaux
(Ilot 10)

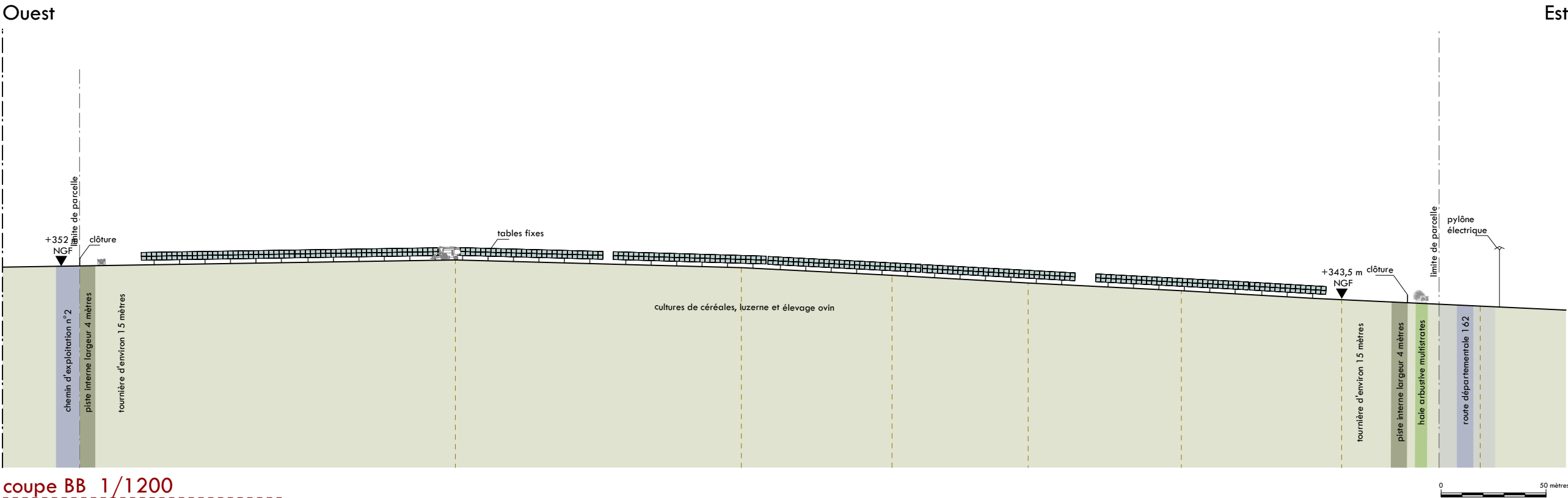
Commune de Villon
89740



Technopole Bordeaux Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac



coupe AA 1/1500



coupe BB 1/1200

2/2 coupes sur le terrain et la ferme
agrivoltaïque



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 100 avenue du Docteur Nacel Pénard / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z



CARNEIRO Yvette architecte DPLG & urbaniste
100 Avenue du Docteur Nacel Pénard - 33600 PESSAC
n° au tableau de l'Ordre des Architectes : 07 41 06
SIRET : 502 885 205 00091

Dossier édité le
15 octobre 2025

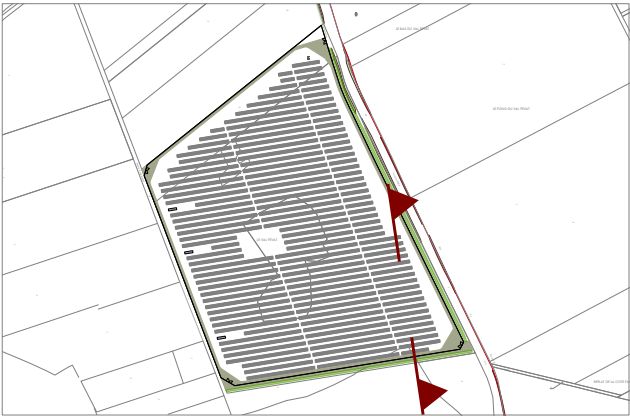
Projets de
fermes agrivoltaïques
des Hauts Plateaux
(Ilot 10)

Commune de Villon
89740

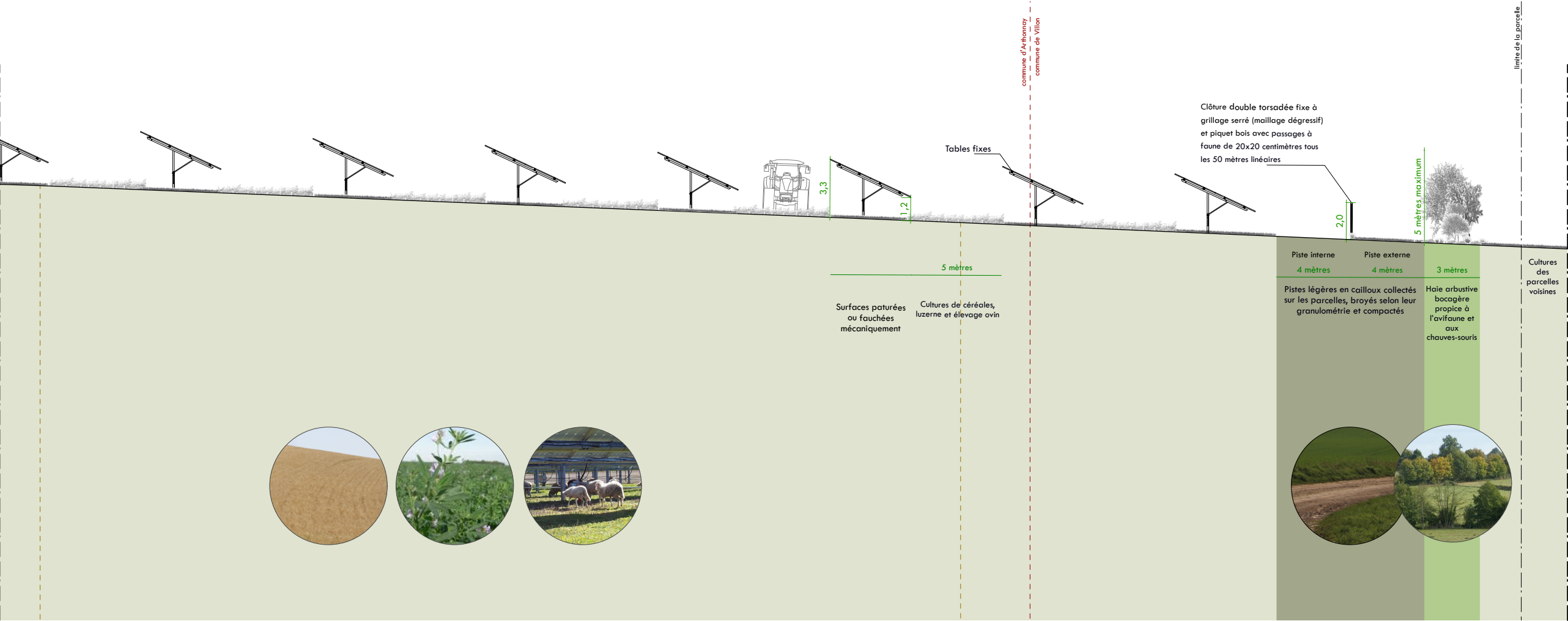


CONTIS 11

Technopole Bordeaux Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac



Localisation du détail



0 5 mètres



Demande de Permis de Construire



Technopole Bordeaux Montesquieu / 1 allée Jean Rostand / 33650 Martillac

Projets de fermes agrivoltaïques des Hauts Plateaux (Ilot 10)

Commune de Villon
89740

3/détails

3/1 plan et façades d'un poste de transformation	1/100	PC5
3/2 plan et façades de détail du local HTA	1/100	PC5
3/3 plan de détail des tables fixes	1/250	PC5
3/4 plan de détail sur l'entrée de la ferme agrivoltaïque	1/300	PC5

Édition du 15 octobre 2025



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 100 avenue du Docteur Nacel Pénard / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z

atelier ycau CARNEIRO Yvette architecte DPLG & urbaniste
100 Avenue du Dr. Nacel Pénard / 33600 Pessac
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes : 07 41 06
SIRET : 502 885 205 00091

Les plans du Permis de Construire sont réalisés uniquement en vue d'une instruction administrative par les services compétents. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'exécution des constructions et aménagements ou se substituer à des plans d'exécution.

Dossier édité le
15 octobre 2025

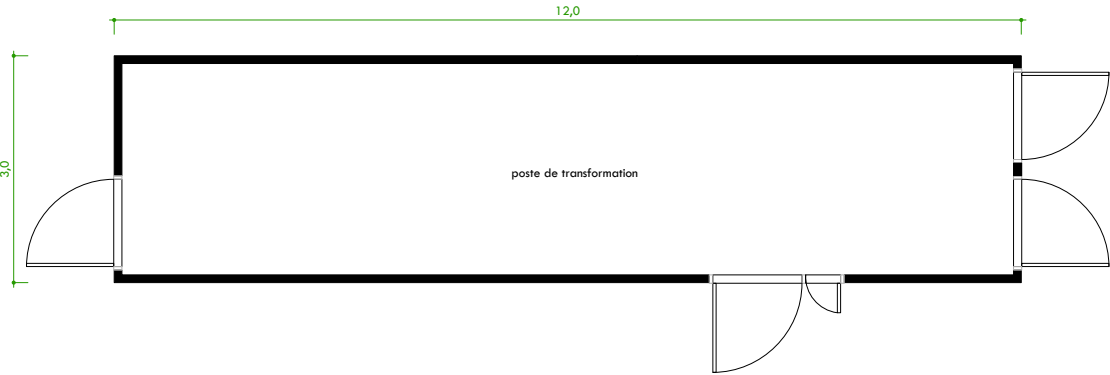
Projets de
fermes agrivoltaïques
des Hauts Plateaux
(Ilot 10)

Commune de Villon
89740



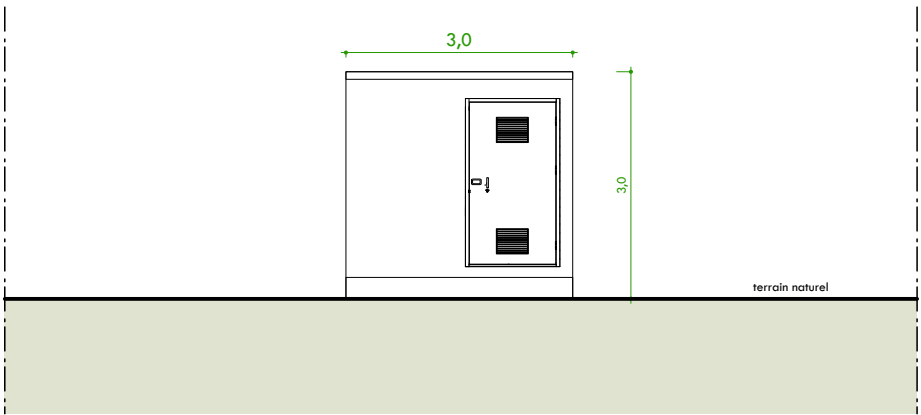
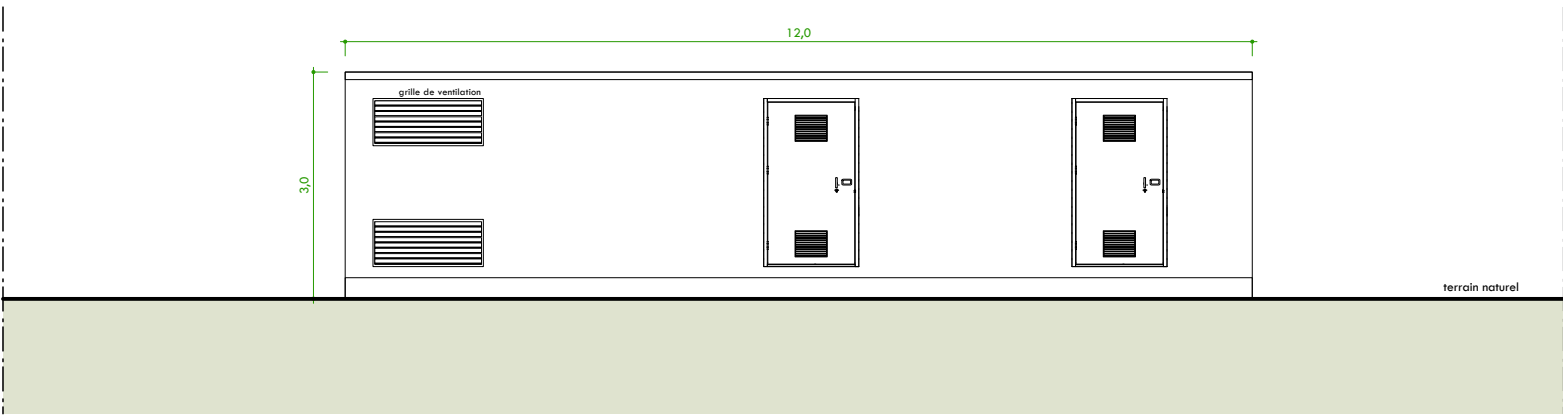
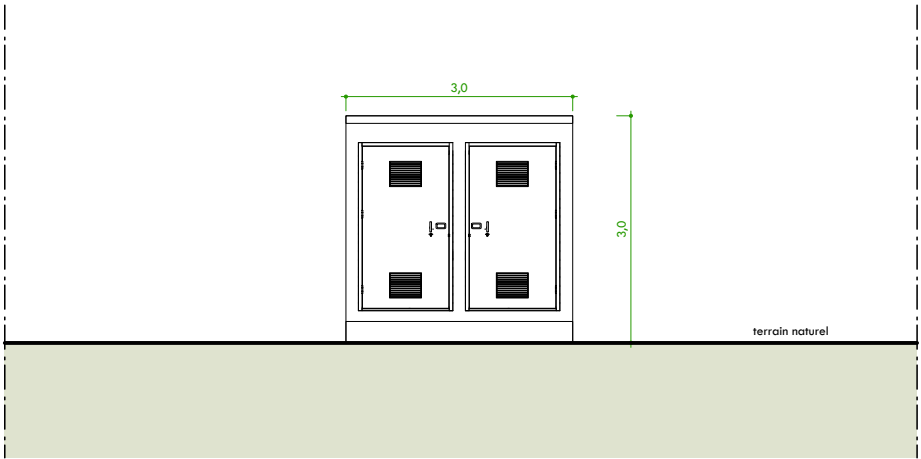
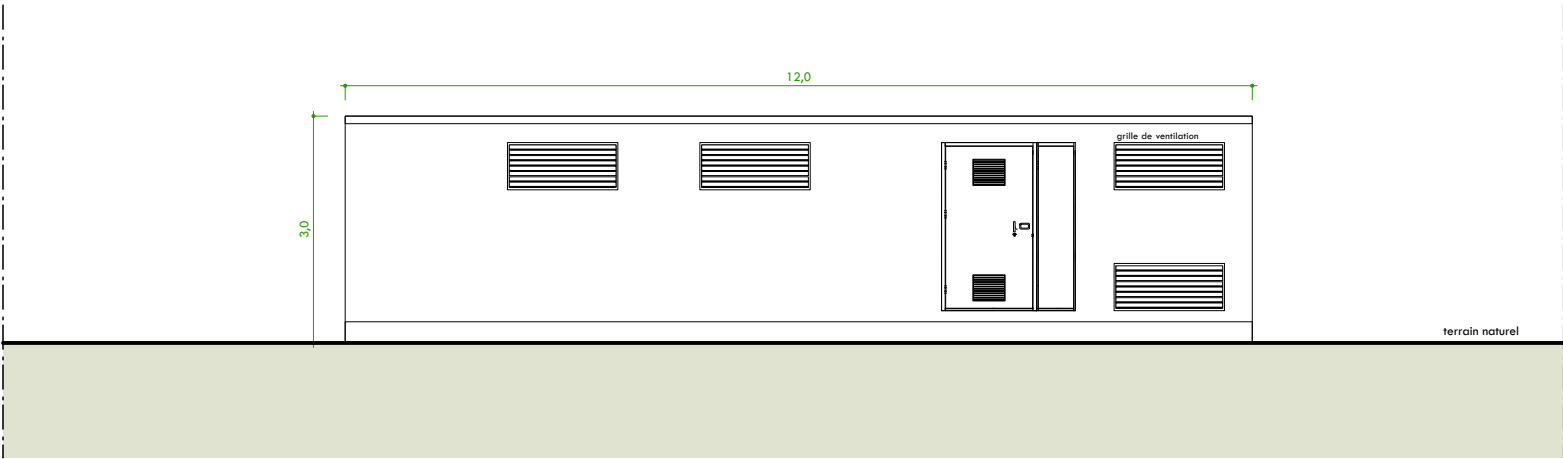
CONTIS 11

Technopole Bordeaux Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac



3 postes de transformation (RAL 8000) sont implantés en périphérie Ouest de la ferme agrivoltaïque (sur la commune d'Arthonnay).

Plan



Façades avant et arrière

Façades latérales



3/1 plan et façades de détail
des postes de transformation au 1/100



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 100 avenue du Docteur Nacel Pénard / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z



CARNEIRO Yvette architecte DPLG & urbaniste
100 Avenue du Dr. Nacel Pénard - 33600 PESSAC
n° du tableau de l'Ordre des Architectes : 07 41 06
SIRET : 502 885 205 00091

Dossier édité le
15 octobre 2025

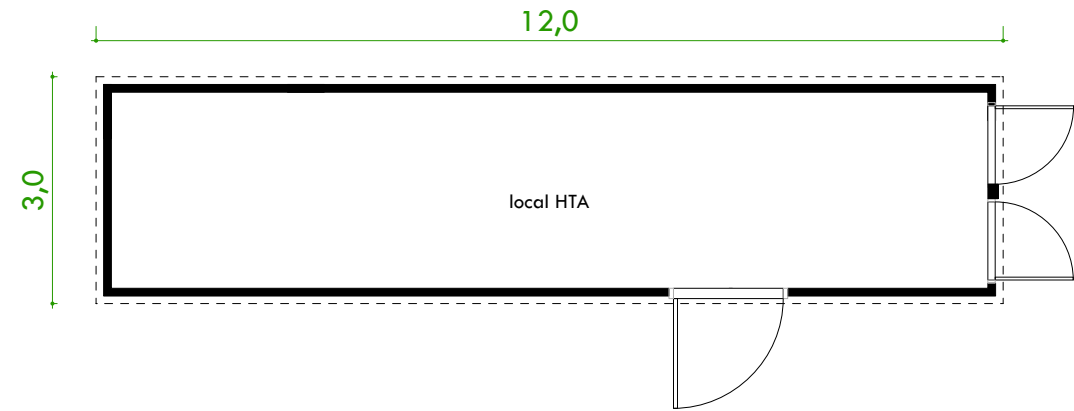
Projets de
fermes agrivoltaïques
des Hauts Plateaux
(Ilot 10)

Commune de Villon
89740

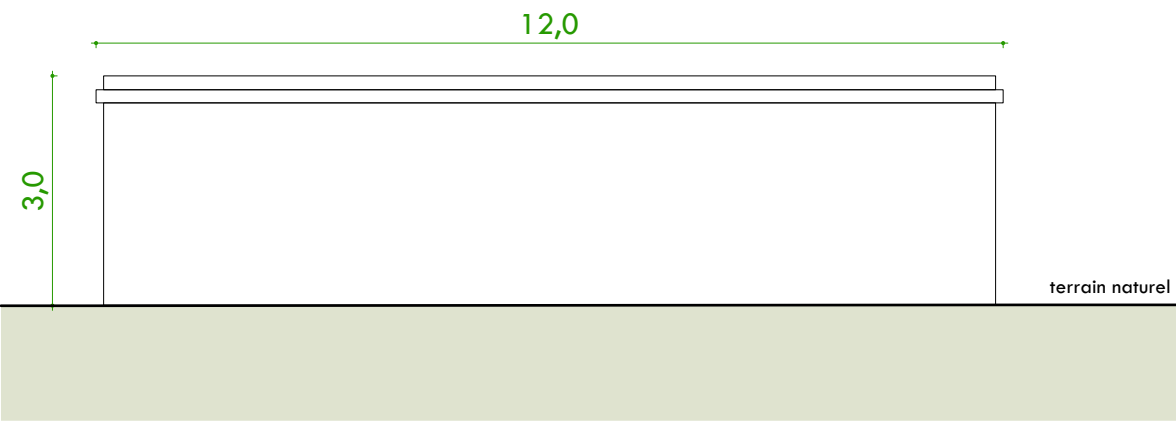
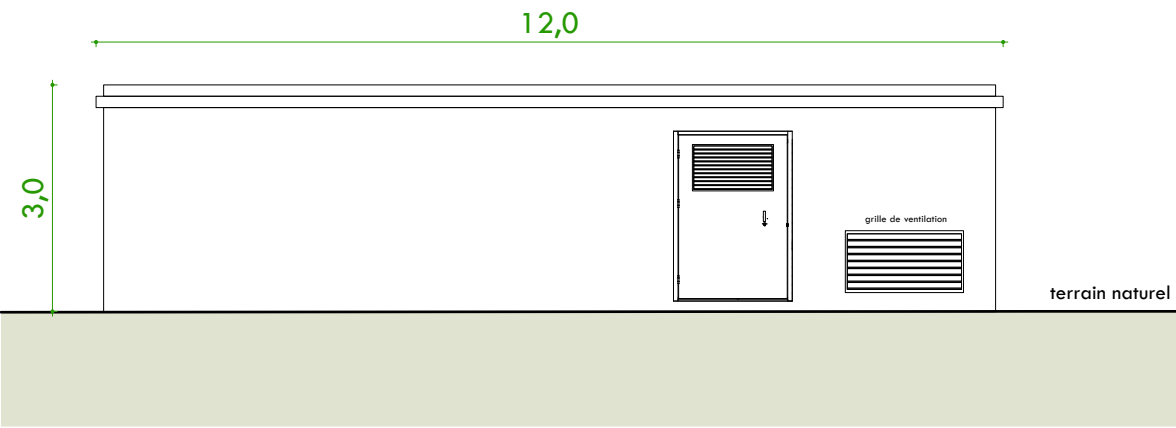


CONTIS 11

Technopole Bordeaux Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac

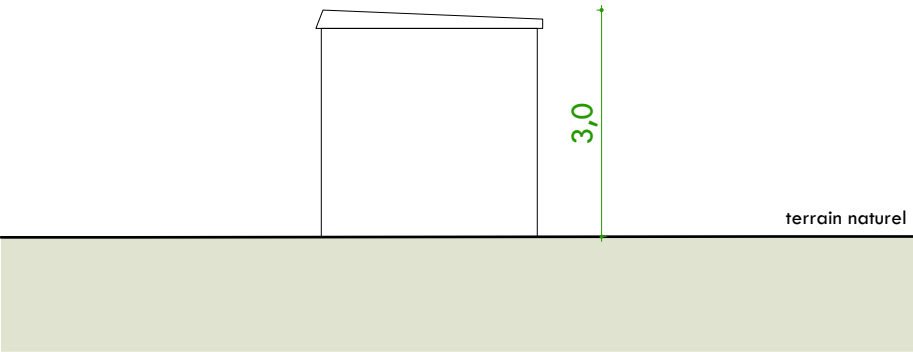
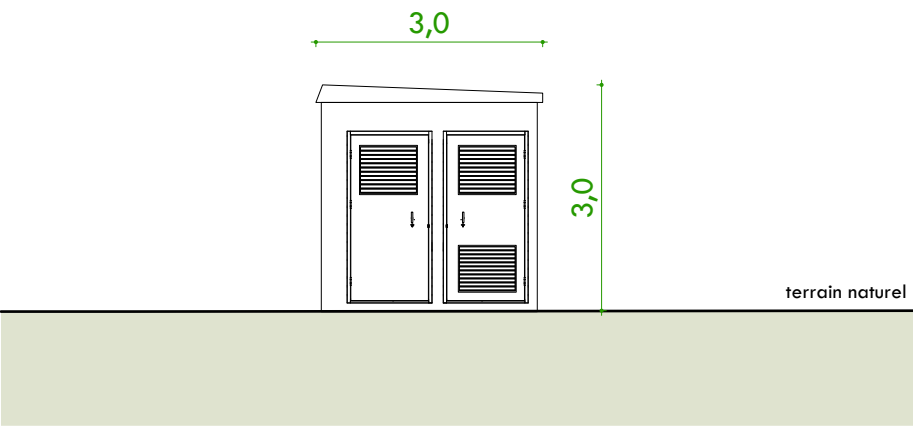


Plan



Façades avant et arrière

1 local HTA (RAL 8000) est implanté à l'entrée Nord de la ferme agrivoltaïque (sur la commune d'Arthonnay).



Façades latérales

3/2 plan et façades de détail
du local HTA au 1/100



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 100 avenue du Docteur Nacel Pénard / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z



CARNEIRO Yvette architecte DPLG & urbaniste
100 Avenue du Docteur Nacel Pénard / 33600 PESSAC
n° du tableau de l'Ordre des Architectes : 07 41 06
SIRET : 502 885 205 00091

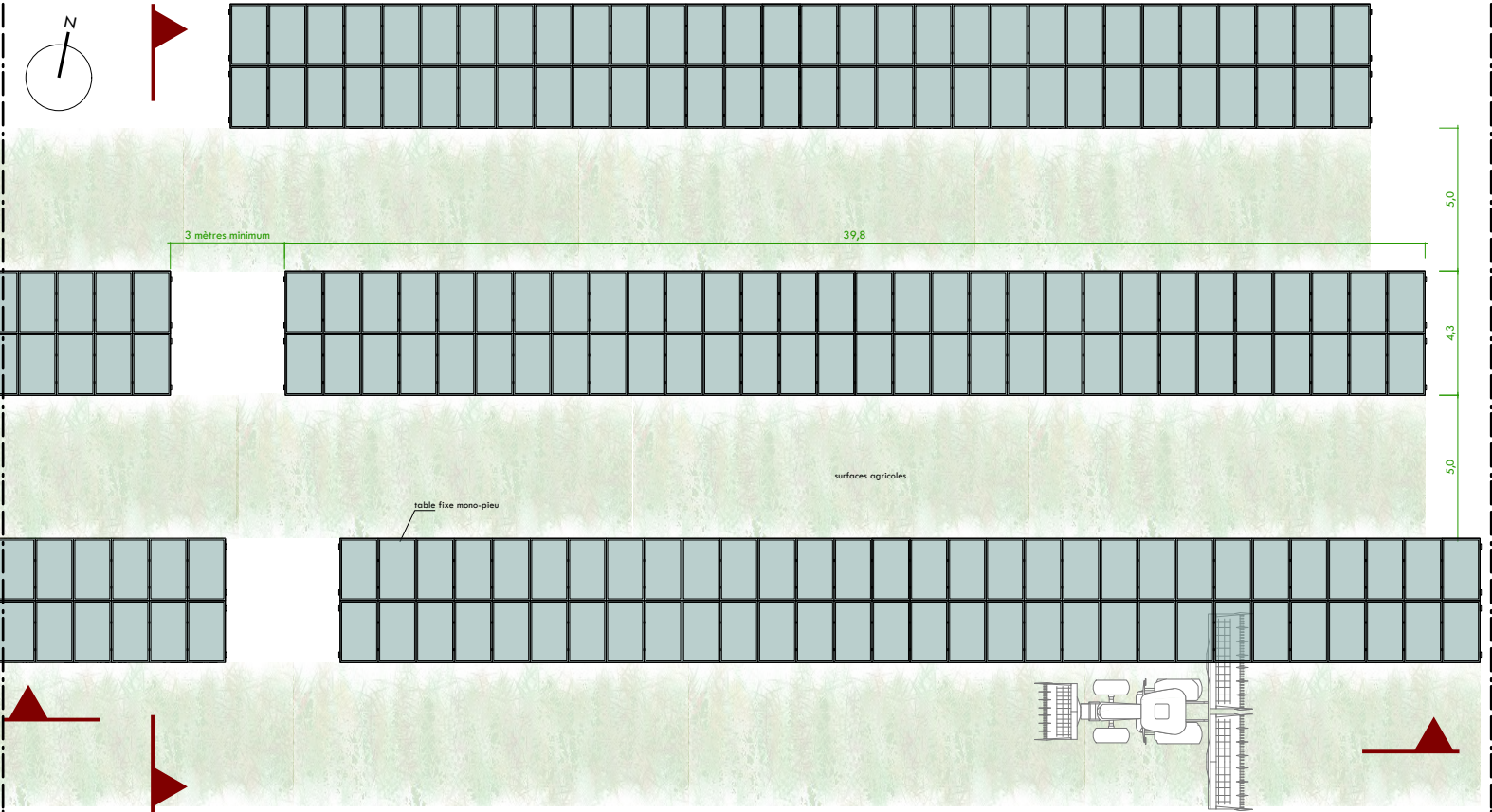
Dossier édité le
15 octobre 2025

Projets de
fermes agrivoltaïques
des Hauts Plateaux
(Ilot 10)

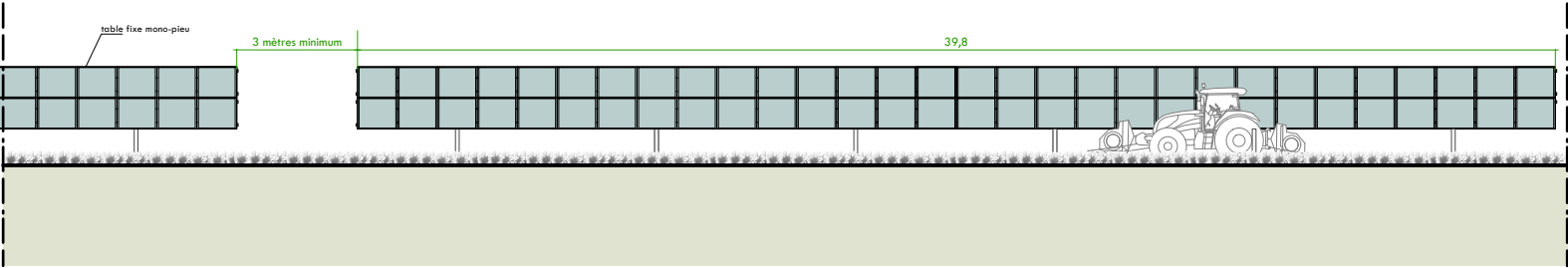
Commune de Villon
89740


CONTIS 11

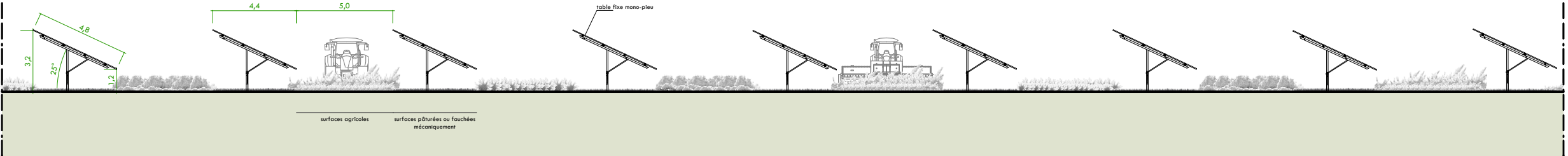
Technopole Bordeaux Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac



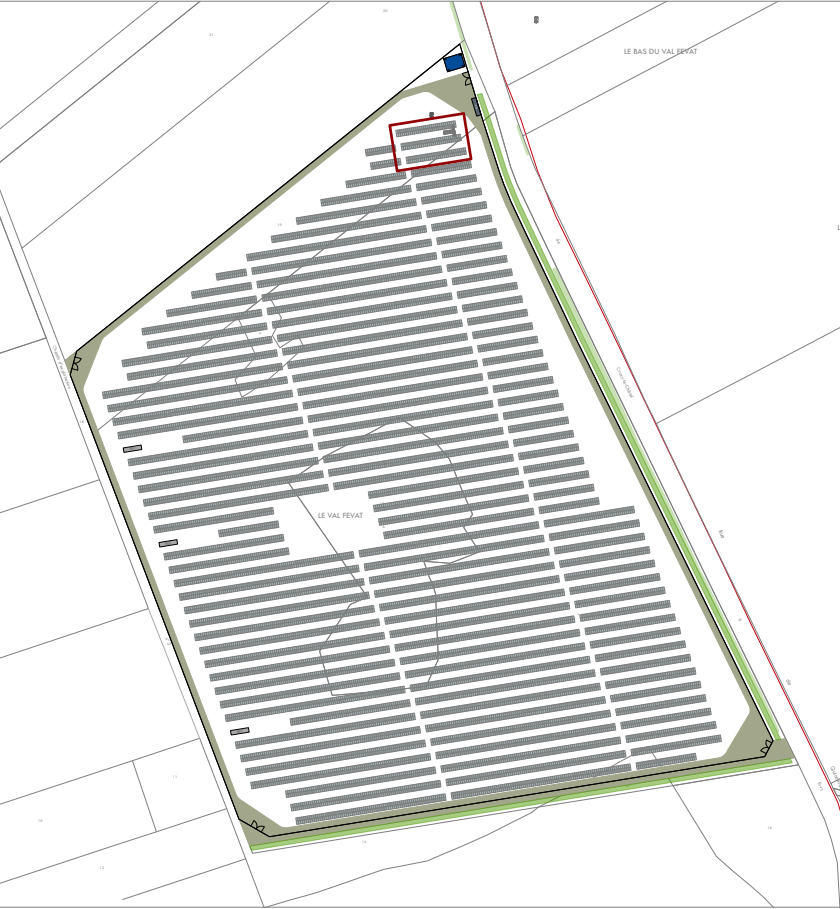
Extrait de plan sur les tables



Vue longitudinale sur les tables



Vue transversale sur les tables



Localisation du détail

0 5 mètres

PC5

Les plans du Permis de Construire sont réalisés uniquement en vue d'une instruction administrative par les services compétents. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'exécution des constructions et aménagements ou se substituer à des plans d'exécution.



Demande de Permis de Construire



Technopole Bordeaux Montesquieu / 1 allée Jean Rostand / 33650 Martillac

Projets de fermes agrivoltaïques des Hauts Plateaux (Ilot 10)

Commune de Villon
89740

4/volet paysager

4/1 notice paysagère	PC4
4/2 notice paysagère	PC4
4/3 vues lointaines du site avant et après intégration du projet	PC6 /PC8
4/4 vues lointaines du site avant et après intégration du projet	PC6 /PC8
4/5 vues du site avant et après intégration du projet	PC6/PC7

Édition du 15 octobre 2025



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 100 avenue du Docteur Nacel Pénard / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z

atelier
ycau
CARNEIRO Yvette architecte DPLG & urbaniste
100 Avenue du Dr. Nacel Pénard / 33600 Pessac
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes : 07 41 06
SIRET : 502 885 205 00091

Les plans du Permis de Construire sont réalisés uniquement en vue d'une instruction administrative par les services compétents. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'exécution des constructions et aménagements ou se substituer à des plans d'exécution.

Dossier édité le
15 octobre 2025

Projets de
fermes agrivoltaïques
des Hauts Plateaux
(Ilot 10)

Commune de Villon
89740



Technopole Bordeaux Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac

Établie d'après l'article R 431-8 du Code de l'Urbanisme

LOCALISATION DU PROJET

Le projet de ferme agrivoltaïque de l'Ilot 10 est situé sur les communes d'Arthonnay et Villon dans le département de l'Yonne. Ce projet est intégré dans les projets agrivoltaïques des Hauts-Plateaux, qui prend place sur sept communes de l'Yonne (Arthonnay, Quincerot, Mélisey, Thorey, Rugny, Trichey, Villon).

Le site se localise au Nord de la commune et du bourg de Villon, au lieu-dit Le val Fevat.

Le permis de construire porte sur l'installation d'une ferme agrivoltaïque.

Le site présente une occupation agricole.

La commune de Villon est régie par une Carte communale et donc soumise au règlement national d'urbanisme dans la zone constructible. Le projet de ferme agrivoltaïque respecte les dispositions réglementaires prévues dans le Code de l'urbanisme.

Parcelles du projet			
Sections	Parcelles	Surfaces	Adresse
ZA	17	128820	Lieu-dit Le val Fevat 89 740 Arthonnay 89 740 Villon
ZA	19	16950	
ZA	39	1200	
Surface totale		146970 m²	

Parcelle du projet située sur Arthonnay			
Sections	Parcelles	Surfaces	Adresse
ZA	39	1200	Lieu-dit Le val Fevat 89 740 Arthonnay
ZA	17	128820	
Surface totale		145770 m²	

Parcelle du projet située sur Villon			
Sections	Parcelles	Surfaces	Adresse
ZA	39	1200	Lieu-dit Le val Fevat 89 740 Villon
Surface totale		1200 m²	

PROJET

La ferme agrivoltaïque se compose de 305 tables, 17310 modules photovoltaïques, 3 postes de transformation et 1 citerne souple et 1 poste HTA (sur la commune d'Arthonnay). Il présente une puissance de 11,94 MWc.

Deux tables sont en partie implantés sur une parcelle de la commune de Villon.

Le projet est soumis au Code de l'Urbanisme et plus précisément aux articles L 421-1 et suivants, R 421-1 et suivants.

ÉTAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS, DES CONSTRUCTIONS, DE LA VÉGÉTATION ET DES ÉLÉMENTS PAYSAGERS EXISTANTS

Le site existant présente une topographie avec une pente décroissante du centre vers le Nord et le Sud du site.

Il ne présente aucun élément paysager remarquable localisé sur l'une des parcelles. Des haies bordent la route départementale à l'Est de la future ferme agrivoltaïque.

Le terrain et les autres parcelles voisines présentent une occupation agricole. La culture de céréales y est pratiquée.

Le terrain est desservi par la route départementale n°162 à l'Est.



Occupation du site

Dossier édité le
15 octobre 2025

Projets de
fermes agrivoltaïques
des Hauts Plateaux
(Ilot 10)

Commune de Villon
89740



Technopole Bordeaux Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac



Poste de transformation



Clôture en acier torsadé à mailles dégressives et piquets bois



Citerne



Pistes à partir de cailloux collectés sur les parcelles

PARTIS RETENUS POUR ASSURER L'INSERTION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT ET LA PRISE EN COMPTE DES PAYSAGES

Aménagement du terrain, modifications et suppressions

Les aménagements nécessaires au projet de ferme agrivoltaïque conservent les éléments hydrographiques et topographiques du site. Aucun terrassement ni abattage d'arbre n'est nécessaire pour l'implantation du projet. Aucun défrichage n'est nécessaire pour permettre l'implantation du projet.

Implantation, organisation, composition et volume des constructions nouvelles

Le projet prévoit l'installation de panneaux photovoltaïques et des aménagements de voiries desservant la ferme agrivoltaïque. Les constructions réalisées sont :

- 3 postes de transformations nécessaires à l'exploitation de la ferme agrivoltaïque (sur la commune d'Arthonnay),
- 1 local technique HTA (sur la commune d'Arthonnay),
- 1 citerne souple (sur la commune d'Arthonnay).

Les installations sont implantées à l'intérieur des clôtures.

Les installations sont aisément accessibles par les services de secours et par les techniciens. Elles disposent des organes de coupures d'urgence de la ferme agrivoltaïque afin de permettre la coupure en cas d'intervention des services de secours.

Des nivellements légers et ponctuels pourront être nécessaires pour l'implantation de ces installations.

Traitement des constructions, clôtures, végétation et aménagements situés en limites de terrain

La ferme agrivoltaïque est ceinte par une clôture de 2 mètres de hauteur. Elle préserve l'intégrité des ouvrages contre les intrusions, dégradations et vols. La finition de l'ensemble sera soignée.

Le revêtement des pistes sera constitué de cailloux collectés sur les parcelles, broyés selon leur granulométrie et suffisamment compactés pour être maintenu carrossable toute l'année par des engins agricoles, des véhicules d'exploitation des installations électriques et des engins de secours. Le terrain naturel sera maintenu dans le reste du site.

Une clôture sera mise en place autour de la ferme agrivoltaïque, afin de la protéger des intrus, des animaux et également, de protéger les personnes des dangers liés aux installations électriques. Cette clôture sera haute de 2 mètres hors sol et munie d'un grillage enterré, en acier double torsadé de coloris grise à mailles dégressives, avec de grandes mailles en haut et des mailles de plus en plus serrées sur la partie basse pour éviter que les moutons se coincent la tête. Il est fixé sur des piquets en bois.

Plusieurs portails en acier de coloris gris (RAL 7005) d'une largeur de 8 mètres permettent l'accès au projet.

Matériaux et couleurs des constructions

Les postes techniques seront de type préfabriqué. Les façades des postes de transformation et du local HTA seront en acier coloris gris (RAL 8000).

La ferme agrivoltaïque en elle-même sera composée de modules assemblés sur des structures métalliques pour constituer des tables. La table est ancrée au sol par l'intermédiaire de pieux battus. 2 tables sont implantées en partie sur les commune d'Arthonnay et de Villon.

Aménagements paysagers

Le projet prévoit des cultures de fourrages entre et sous les rangées de tables, dans une dynamique de polyculture-élevage. Une troupe ovine pâturera à certains moments le site, en conduite tournante dynamique.

La clôture comporte des passages à faune de 20x20 centimètres tous les 50 mètres linéaires.

Organisation et aménagement des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement

La piste périphérique interne et les allées agricoles permettent de desservir la ferme agrivoltaïque. Quatre portails permettent d'accéder au site et sont situés sur la commune d'Arthonnay.

Une plateforme est aménagée à l'entrée de l'ilot, permettant le stationnement d'engins pour des opérations de maintenance ou agricoles.

Le projet ne nécessite pas la présence de personnel permanent, car il est supervisé et surveillé à distance. Les téléopérateurs déclenchent des interventions selon les désordres constatés. L'ouvrage fait l'objet d'une maintenance préventive régulière.

Aménagements répondant aux préconisations pour la protection de la forêt contre les incendies

Les préconisations du SDIS sont respectées afin de limiter le risque de propagation d'éventuels incendies depuis le projet vers les milieux environnants, et vice-versa.

1 citerne à incendie sans utilisation de béton d'une capacité de 60 m³ est installée à l'entrée du site afin d'assurer la défense incendie. Elle est installée dans un site clôturé et une colonne d'arrivée d'eau est prévue à l'extérieur de la clôture. Elle est implantée à plus de 10 mètres de tout matériel électrique.

Dossier édité le
15 octobre 2025

Projets de
fermes agrivoltaïques
des Hauts Plateaux
(Ilot 10)

Commune de Villon
89740



Technopole Bordeaux Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac



Localisation du point de vue



PC6
PC8

4/3 vues du site dans son environnement
lointain avant projet



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 100 avenue du Docteur Nacel Pénard / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z

atelier ycau
CARNEIRO Yvette architecte DPLG & urbaniste
100 Avenue du Dr. Nacel Pénard - 33600 PESSAC
n° du tableau de l'Ordre des Architectes : 07 41 06
SIRET : 502 885 205 00091

Les plans du Permis de Construire sont réalisés uniquement en vue d'une instruction administrative par les services compétents. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'exécution des constructions et aménagements ou se substituer à des plans d'exécution.



Vue 1 du site avant intégration du projet



Vue 1 du site après intégration du projet (haie non représentée)



Vue 1 du site après intégration du projet (haie représentée)

Dossier édité le
15 octobre 2025

Projets de
fermes agrivoltaïques
des Hauts Plateaux
(Ilot 10)

Commune de Villon
89740



CONTIS 11

Technopole Bordeaux Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac



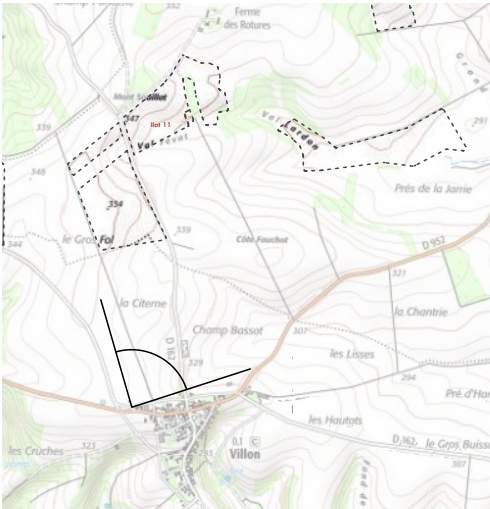
Vue 2 du site avant intégration du projet



Vue 2 du site après intégration du projet (haie non représentée)



Vue 2 du site après intégration du projet (haie représentée)



Localisation du point de vue



PC6
PC8

4/4 vues du site dans son environnement
lointain avant projet



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 100 avenue du Docteur Nacel Pénard / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z



CARNEIRO Yvette architecte DPLG & urbaniste
100 Avenue du Dr Nacel Pénard / 33600 PESSAC
n° du tableau de l'Ordre des Architectes : 07 41 06
SIRET : 502 885 205 00091

DPC

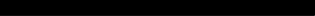


Dossier édité le
15 octobre 2025



Projets de
fermes agrivoltaïques
des Hauts Plateaux
(Ilot 10)

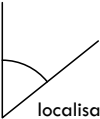
Commune de Villon
89740



Technopole Bordeaux Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac



Localisation du point de vue



localisation des points de vue



Vue 3 du site avant intégration du projet



Vue 3 du site après intégration du projet (haie non représentée)



Vue 3 du site après intégration du projet (haie représentée)

PC6
PC7

4/5 vues du site avant et après projet



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 100 avenue du Docteur Nacel Pénard / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z



CARNEIRO Yvette architecte DPLG & urbaniste
100 Avenue du Docteur Nacel Pénard / 33600 PESSAC
n° du tableau de l'Ordre des Architectes : 07 41 06
SIRET : 502 885 205 00091

Les plans du Permis de Construire sont réalisés uniquement en vue d'une instruction administrative par les services compétents. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'exécution des constructions et aménagements ou se substituer à des plans d'exécution.